

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi, 26 janvier 2026 à 13 h**

Lieu Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Veuillez noter que la période de questions du public n'aura pas lieu au début de l'assemblée mais à 19 h.

Les personnes qui le désirent, pourront poser des questions en personne en se présentant entre 17 h et 18 h 30 au **rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, situé au 275, rue Notre-Dame Est** pour obtenir un numéro d'inscription. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera à compter de 18 h 30. Dans l'éventualité où l'assemblée devait se prolonger le mardi, 27 janvier 2026, la période d'inscription débutera à 8 h 30 et le tirage au sort se déroulera à compter de 9 h, et ce, au même endroit. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription.

Les personnes du public pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par voie électronique à l'aide du formulaire web **avant 13 h, le lundi, 26 janvier 2026**, selon les modalités prévues dans la procédure diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 26 janvier 2026. Tous les détails de la procédure de questions du public (en présentiel et par formulaire web) s'y trouvent.

Les personnes inscrites à la période de questions en présentiel ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'hôtel de ville par les portes du côté ouest (place Vauquelin) ou est (rue Gosford).

Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou American Sign Language (ASL) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance au 514 872-3142, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

La Ville de Montréal offre un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du lundi soir, soit entre 17 h et 21 h 30. Ce service gratuit est disponible sans réservation et offert par des éducatrices et éducateurs professionnels bilingues (français/anglais). À leur arrivée, les parents devront remplir un court formulaire afin d'encadrer la sécurité alimentaire, l'accès à l'enfant et s'assurer du bien-être de ce dernier. Le parent devra également prévoir les aliments, les couches et les crèmes au besoin.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil municipal, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Fait à Montréal, le 20 janvier 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 20 janvier 2026